

Plaidoyer en faveur de l'implantation d'un réseau d'économie sociale et solidaire haïtien¹

Jean-Claude Roc, Jean-Emmanuel Léon

Résumé : L'économie sociale est basée sur les principes de la solidarité, du bien commun, de l'entraide, du partage et du principe de la coopération, entre autres. Elle regorge des valeurs fondamentales de la société haïtienne en proie à des problèmes sociaux et économiques criants, voire endémiques. Par conséquent, l'amélioration du bien-être de la population haïtienne implique nécessairement le développement et la valorisation d'une économie sociale et solidaire composée d'acteurs dont la finalité est de créer de la richesse basée sur l'équité, la solidarité, le partage et la durabilité : une création de richesse au profit des parties prenantes et de la communauté. Ce processus de création de richesse doit nécessairement valoriser les ressources locales tout en protégeant l'environnement et les ressources naturelles d'Haïti. D'où l'importance d'implanter un réseau d'économie sociale solidaire haïtien.



Rezime : Ekonomi sosyal baze sou prensip solidarite, byen komen, youn ede lòt, pataj ak prensip nan koperasyon pa egzansp. Li gen anpil valè de baz ki esansyel nan sosyete Ayiti a ki chaje ak gwo pwoblèm sosyal, ekonomik epitou ki fè anpil mon mal. Se poutèt sa, amelyore byennèt nan popilasyon ayisyen a dwe pase nan devlopman ak amelyorasyon ekonomi sosyal solidè ki baze sou aktè ki gen objektif kreye richès sou egalite, solidarite, pataje ak aksyon dirab : kreyasyon richès pou tout moun ki gen enterè yo nan kominote a. Pwosesis kreyasyon richès dwe pase nan devlope resous lokal pandan n ou ap pwoteje anviwònman ak resous natirèl Ayiti. Pakonsekan li enpòtan pou mete sou pye yon rezo ekonomi sosyal solidè ayisyen.

1. INTRODUCTION

L'économie sociale émerge en réponse à des aspirations ou à des besoins non pris en charge par l'État et le marché. De façon plus concrète, l'économie sociale est l'une des réponses aux problèmes sociaux et économiques délaissés par l'État et le marché. Elle est un instrument de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, et un outil de développement économique durable. Elle est fondée sur un ensemble de valeurs, telles que la solidarité, le partage, l'entraide et l'autonomie.

2. ÉCONOMIE SOCIALE : APPROCHE THÉORIQUE

Sur le plan théorique tant sur celui de l'action sociale et des politiques publiques, l'économie sociale est au cœur des grands débats de société.

Plusieurs chercheurs impliqués dans le domaine, tels que Martine D'Amours (2006), ont conclu que dans les périodes de crise, l'économie sociale est fortement sollicitée [1]. Tout comme dans cette période de crise que traversent plusieurs pays du Nord, les mesures sociales de l'État-providence sont sérieusement remises en question par les politiques néolibérales. En peu de mots, nous pouvons dire que le néolibéralisme est en train de déconstruire l'édifice de l'État-providence. Ce qui fait dire à Benoit Lévesque (2001) que la mondialisation néolibérale entraîne une croissance très élevée des inégalités, tant dans les sociétés nationales et à l'échelle mondiale [2]. Conséquence : on assiste dans les pays du Nord à l'éclosion de nouvelles formes de pauvreté, dues

à la déresponsabilisation tranquille de l'État dans le social. De nouveaux besoins se font sentir dans ces sociétés et font appel à de nouvelles initiatives de l'économie sociale et solidaire et à renforcer celles déjà existantes (exemple : au Canada, développement des centres d'accueil pour itinérants, demande accrue de logements sociaux, multiplication des banques alimentaires, de restaurants populaires, de friperies et d'autres magasins d'économie sociale) [2].

Si, dans ces sociétés du Nord, l'économie sociale et solidaire est importante, que pouvons-nous dire d'Haïti ?

3. UNE COULEUR LOCALE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN HAÏTI

À noter, l'économie sociale et solidaire a toujours existé en Haïti. Cependant, le temps est venu de créer des conditions favorables à l'organisation et au renforcement des capacités de ce secteur afin de consacrer l'émergence d'un nouveau paradigme de développement économique et social pour le développement durable d'Haïti.

D'ailleurs, quelques chercheurs universitaires ont manifesté un grand intérêt aux pratiques de l'économie sociale et solidaire en Haïti. Nous voulons parler, premièrement, de Patrick Develtere et Bénédicte Fonteneau, de l'Université Louvain (Belgique). Le titre de leur travail est *Économie sociale, emploi et protection sociale dans un État faible : le cas d'Haïti*².

1. Conférence prononcée dans le cadre des grandes conférences sur l'économie organisées par le GRAHN, en mai 2013, à l'hôtel Karibe, et en janvier 2015, dans un projet de partenariat GRAHN et CFA (Centre de la Francophonie des Amériques).

2. Develtere, Patrick, et Bénédicte Fonteneau (2004). *Économie sociale, emploi et protection sociale dans un État faible : le cas d'Haïti*, Centre de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC), Université du Québec en Outaouais.

Deuxièmement, Jean-Rénoël Élie de l'Université d'État d'Haïti : le titre de son travail est *Économie sociale et solidaire en Haïti : les trois colloques de l'année 2007*³.

La pertinence de ces travaux nous apporte une grande connaissance sur le déroulement historique de l'économie sociale et solidaire en Haïti, et nous dresse le portrait des diverses organisations et coopératives et autres impliquées en tant qu'acteurs dans l'économie sociale et solidaire.

Ces deux études nous révèlent que quand on parle d'ESS en Haïti, généralement, on réfère aux coopératives, aux caisses populaires, aux mutuelles de solidarité, aux organisations paysannes de portée nationale, régionale ou communale, aux expériences communautaires, aux anciennes associations de travail en milieu rural.

Dans les trois colloques présentés et analysés par Jean-Rénoël Élie, nous avons remarqué qu'aucun intervenant ou acteur impliqué dans la pratique d'économie sociale et solidaire n'a souligné ni proposé la mise en œuvre d'un réseau d'économie sociale et solidaire haïtien. Il est en de même dans le travail de Develtere et Fonteneau. Ils dénoncent la fragmentation du secteur coopératif et le reste de l'économie sociale et son manque d'encadrement structurel. Quant à la recommandation de Jean-Rénoël Élie, elle consiste en une sorte de plaidoyer en faveur d'une meilleure reconnaissance des pratiques d'économie sociale et solidaire en Haïti, le rôle que doivent jouer les universités haïtiennes en matière de recherche sur les pratiques de l'économie sociale et solidaire en Haïti.

D'aucuns ont manifesté un certain intérêt pour l'implantation d'un réseau d'économie sociale et solidaire haïtien. N'a-t-il pas un vide à combler ?

4. POURQUOI DÉVELOPPER UN RÉSEAU D'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE HAÏTIEN ?

Le modèle de réseau consacrant la mise en commun des ressources est un modèle efficace prôné aujourd'hui pour s'adapter au contexte économique actuel. Un contexte qui incite les entreprises d'économie sociale à avoir et à maintenir des avantages compétitifs par rapport aux entreprises capitalistes qui, généralement, possèdent une meilleure efficacité opérationnelle. Le réseautage est une stratégie gagnante pour les parties prenantes qui pourront optimiser leur capacité de création et de partage de la richesse afin d'améliorer l'efficacité économique, sociale et environnementale de leur communauté.

4.1 Sa mission

Le réseau aura pour mission de mettre à contribution les activités des entreprises, coopératives, associations, organisations, mutuelles d'économie sociale et solidaire dans l'organisation

de ses services, dans le cadre de solidarité, et de travailler en partenariat avec d'autres regroupements en économie sociale.

4.2 Ses objectifs

1. Permettre aux entreprises et aux autres acteurs de l'économie sociale et solidaire de se rencontrer, de réseauter et d'élaborer diverses stratégies relativement à des problématiques communes.
2. Défendre et promouvoir l'intérêt de ses membres auprès des instances gouvernementales, du grand public et des autres acteurs de l'économie sociale et solidaire.
3. Offrir à ses membres des services leur permettant de croître et de se développer.
4. Favoriser la reconnaissance d'une image de marque basée sur la qualité des produits et services et sur les facteurs distinctifs de l'économie, dont la solidarité.
5. Créer un espace de dialogue avec les acteurs et intervenants de divers milieux pour débattre d'enjeux de fond liés à la solidarité, à la lutte contre la pauvreté, au développement économique, aux initiatives marchandes ancrées dans le social.

Ce réseau aura également comme objectifs de vulgariser les pratiques d'économie sociale et solidaire; de renforcer les initiatives d'économie sociale solidaire; de plaider auprès des instances gouvernementales et des bailleurs de fonds pour la reconnaissance de l'économie sociale et solidaire comme une piste de solution pour le développement économique et social d'Haïti.

Des objectifs stratégiques du RESSH :

1. Le réseau doit être constitué d'organisations membres qui participeront à sa vie associative et bénéficieront prioritairement de ses activités.
2. Il doit être apolitique, non confessionnel, inclusif et ouvert à toute organisation qui partage sa définition de l'économie sociale et solidaire, sa vision, sa mission et ses objectifs.
3. Développer une stratégie partenariale au niveau national, continental et intercontinental.
4. Appuyer et renforcer les filières porteuses et mobiliser la société autour de l'économie sociale et solidaire à travers des alliances stratégiques.

5. DES PARTIES PRENANTES DU RÉSEAU D'ÉCONOMIE SOCIALE EN HAÏTI

Sous le leadership du Réseau d'investissement social du Québec (RISQ), les bailleurs de la finance solidaire se sont rassemblés pour la réalisation du *Guide d'analyse des entreprises d'économie sociale*⁴. Ce guide constitue un important outil de référence qui permet d'analyser, de façon détaillée, l'ensemble des éléments

3. Élie, Jean-Rénoël (2010). *Économie sociale et solidaire en Haïti : les trois colloques de l'année 2007*, Larepps, UQAM.

4. Réseau d'investissement social du Québec (2003). *Guide d'analyse des entreprises d'économie sociale*.

qui constituent l'entreprise d'économie sociale. À partir de la grille ci-dessous, proposée par le *Guide*, nous pouvons identifier les membres potentiels du réseau d'économie sociale et solidaire haïtien.

I. La mission

La finalité du projet permet-elle une saine réciprocité entre l'économique et le social, l'un servant l'autre ?

II. L'utilité sociale

La nature du projet répond-elle à des besoins bien définis de la communauté ou d'individus (travailleurs, usagers, membres) ?

III. La mobilisation sociale

Les biens ou les services développés dans l'entreprise correspondent-ils au choix déterminé par un entrepreneuriat collectif ?

IV. Le partenariat

S'il y a lieu, le milieu valide-t-il ce projet pour la pertinence de sa réponse aux besoins définis ? Le projet suscite-t-il l'intérêt et l'adhésion des partenaires locaux ? Du milieu ? Comment l'entreprise pourra-t-elle compter sur les forces du milieu ? Quelle est la nature des engagements des partenaires ?

V. Les impacts directs et indirects du projet sur le milieu

Quelles sont les retombées du projet sur la communauté locale ? Quels sont les impacts directs (emplois, services fournis, etc.) ? Quels sont les effets indirects (sur le partenariat local, sur d'autres projets en cours et sur le développement global du territoire) ?

VI. La qualité de la prestation prévue

L'offre de service est-elle de qualité suffisante pour répondre à la demande de la clientèle visée ?

VII. La cohérence avec les priorités locales ou régionales

Le projet s'intègre-t-il dans les priorités du plan de développement local ou régional ?

6. STATUT JURIDIQUE

L'économie sociale est régie par des règles et des valeurs pour assurer la transparence, empêcher l'autoritarisme et l'arbitraire, et favoriser la construction d'espaces démocratiques au sein des entreprises d'économie sociale et solidaire.

En nous basant sur la plateforme du Chantier de l'économie sociale [3], nous pouvons spécifier les principes et les règles de base du statut juridique du réseau d'économie sociale solidaire haïtien et ses entreprises :

- **Finalité.** En termes de finalité, l'entreprise d'économie sociale regroupe deux types d'activités :

- des activités dont le but est d'offrir et de mettre sur pied des services alternatifs à but non lucratif ;
- des activités qui produisent des services et des biens destinés au marché, dont les profits, découlant de rendements financiers, seront réinvestis dans le développement de la collectivité ou de la communauté.

- **Autonomie.** La gestion doit être autonome par rapport à l'État et aux organismes de financement.
- **Processus de décision démocratique.** Les décisions dans les façons de faire et de procéder doivent être prises démocratiquement, selon l'axiome « une personne, un vote ».
- **Primauté des personnes.** Défense de la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des surplus et revenus.
- **Participation et prise en charge.** Les activités doivent être fondées sur les principes de la participation, de la prise en charge et de la responsabilité individuelle et collective.
- **Appropriation durablement collective.** En cas de fermeture d'une entreprise d'économie sociale, aucun membre ne peut généralement s'approprier individuellement les surplus ou les réserves accumulées. Ces ressources doivent être distribuées à d'autres entreprises membres du réseau d'économie sociale solidaire.

7. PERSPECTIVES SECTORIELLES

Le réseau d'économie sociale haïtien doit être présent dans plusieurs secteurs d'activité. Nous en ciblons quelques-uns :

- **Le secteur financier.** Il aura pour tâche d'intégrer dans un réseau d'investissement les organismes dédiés au financement des entreprises d'économie sociale.
- **Le secteur de l'agriculture ou agroalimentaire.** Il aura pour mission de regrouper au sein d'une fédération ou coopérative les entreprises d'économie sociale d'agroalimentaire.
- **Le secteur des services sociaux.** Ce secteur englobera, sans but lucratif, des cliniques de santé, en santé mentale ; des cliniques prénatales ; des cliniques pour les jeunes aux prises avec la toxicomanie.

Par ailleurs, il est nécessaire de penser à la création de coopératives funéraires. Cette initiative d'économie sociale et solidaire permettra aux moins nantis, les plus vulnérables, de donner des funérailles dignes à leurs proches décédés.

- **Le secteur touristique.** Ce secteur regroupera au sein d'une fédération ou coopérative d'économie sociale **les entreprises** impliquées dans le secteur touristique.
- **Le secteur culturel.** Dans ce secteur, les entreprises d'économie sociale doivent être présentes dans le domaine de l'imprimerie, de l'édition, pour encourager les jeunes talents à produire. Ces entreprises seront regroupées au

sein d'une coopérative culturelle d'économie sociale. Sans oublier la production audiovisuelle, d'organisations d'événements culturels. À cet égard, on peut penser à la création d'une caisse d'économie sociale de la culture.

- **Le secteur de l'habitation.** Il s'agit de mettre sur pied des coopératives d'habitation, qui seront regroupées au sein d'une association. Elles doivent appartenir à leurs membres locataires, qui se chargent de les gérer, et être supervisées par un conseil d'administration composé de membres locataires et de gens impliqués dans le milieu.
- **Insertion et réinsertion sociale.** Il s'agit des entreprises d'insertion et de réinsertion sociale dont le principal objectif consiste à répondre aux besoins de formation, d'accompagnement de personnes ayant de sérieuses difficultés d'intégration du marché du travail, dans le but de lutter contre la pauvreté et l'exclusion.

8. INTERVENTIONS NÉCESSAIRES ET URGENTES DANS LES DOMAINES DE L'AGRICULTURE ET DU TOURISME

Dans plusieurs pays du Sud, les multinationales œuvrant dans l'agroalimentaire contrôlent une grande part de la production agricole, la transformation et la distribution. Les petits exploitants de ces pays disposent d'outils peu mécanisés, peu adéquats à la production. Dépourvus de toute forme d'aide et d'encadrement, leur rendement est très précaire.

En Haïti, si toutefois des multinationales ne font pas encore main basse sur l'agriculture, les petits exploitants agricoles sont à la merci des riches propriétaires fonciers. D'où la nécessité de créer des coopératives agricoles d'économie sociale et de renforcer celles qui existent déjà. Ces initiatives amélioreront le sort des petits producteurs dans un contexte de solidarité et de partenariat. N'ayant pas pour base la production industrielle intensive, elles seront des acteurs importants dans le développement de l'agriculture écologique.

Depuis bien des années, le tourisme devient une industrie économique importante du PIB des pays antillais. Dans ces pays, cette industrie est gérée, contrôlée, administrée par des firmes multinationales et quelques entrepreneurs locaux, dont le but est l'accumulation de profits dans l'optique de l'économie de marché. Aujourd'hui, l'État haïtien semble vouloir intégrer le tourisme dans le développement économique du pays.

Tout comme dans les pays que nous venons de citer, le développement de l'industrie touristique haïtienne sera convoité par des firmes multinationales ou étrangères et des entrepreneurs locaux, qui partageront la gérance, le contrôle, l'administration sous la base de l'économie de marché. Déjà, Air Transat annonce sa couleur dans ce secteur.

Pour créer une alternative face aux objectifs de ces acteurs, l'intervention d'économie sociale et solidaire est nécessaire et urgente dans la création de coopératives d'agents de voyages,

et d'hôtels et d'auberges coopératifs. Aussi pour créer des activités touristiques alternatives en lien avec les fêtes champêtres, paroissiales, et autres.

Il est aussi nécessaire de penser, dans un proche avenir, à organiser, sous l'égide du RESSH en partenariat avec d'autres réseaux d'économie sociale, des ateliers d'économie sociale solidaire en Haïti.

9. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LES RÉSEAUX D'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DANS LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

Que ce soit en Afrique ou en Amérique latine, les réseaux d'économie sociale et solidaire font face à d'énormes difficultés. Parmi des lignes d'action consacrant le développement et la consolidation d'un réseau d'économie sociale et solidaire, on peut citer, entre autres :

- l'implication effective des membres du réseau ;
- la valorisation de l'action bénévole ;
- la mise en place d'une structure de bonne gouvernance ;
- l'élaboration d'un plan stratégique opérationnel ;
- l'acquiescement des devoirs et la jouissance des droits ;
- la clarification des rôles ;
- le suivi et l'évaluation des actions ;
- la gestion administrative et financière ;
- le renforcement de la solidarité ;
- le développement du partenariat ;
- la gestion du personnel ;
- la communication institutionnelle et interpersonnelle ;
- la catégorisation des organisations membres ;
- l'élargissement du réseau.

10. CONCLUSION

Le développement du réseau d'économie sociale et solidaire haïtien serait un outil efficace de développement économique et social d'Haïti. Il consacrerait un nouveau modèle de création de richesse basé sur une nouvelle forme de coopération, de solidarité, de prise en charge, et pourrait favoriser l'amélioration des conditions de vie des populations concernées dans une perspective de développement durable.

Le développement de ce réseau d'économie sociale et solidaire s'inscrit dans la vision stratégique du GRAHN, qui prône une Haïti nouvelle, soucieuse de ses enfants, par l'instauration d'une société juste, équitable, inclusive, respectueuse des droits fondamentaux, accordant une chance égale à chaque citoyen et à chaque citoyenne. Selon cette vision, Haïti doit devenir un État de droit, socialement juste, spatialement équilibré, capable d'assurer au peuple haïtien un niveau économique et une qualité de

vie satisfaisants, et qui se hissera au rang de pays émergent d'ici les 20 prochaines années. ■

BIBLIOGRAPHIE

1 D'AMOURS, Martine (2006). *L'économie sociale au Québec*, Montréal, Saint-Martin.

2 LÉVESQUE, Benoit (2001). *Économie sociale et solidaire dans un contexte de mondialisation : pour une démocratie plurielle*, CRISES/ARUC en économie sociale.

3 CHANTIER DE L'ÉCONOMIE SOCIALE (2005). *Raffermir le statut des associations et promouvoir les valeurs démocratiques*, mémoire présenté au Registraire des entreprises du Québec, Montréal.

Jean-Claude Roc, Ph. D., détient un doctorat en sociologie de l'Université du Québec à Montréal. Il est professeur au Département de sociologie, d'anthropologie de l'Université d'Ottawa et professeur associé à l'ISTEAH, conférencier, chercheur, auteur d'un ouvrage et de plusieurs articles, membre du comité de rédaction de la revue *Possibles* et du Fonds de solidarité Sud. Spécialiste de l'analyse du discours, de l'analyse sociologique des mouvements sociaux, de la question nationale et du syndicalisme au Québec, de la sociologie économique et du travail, de l'économie sociale et de l'analyse des conflits, il consacre une partie de ses activités de recherche à la mondialisation, avec pour axes privilégiés : conflits, crises, pauvreté, développement et relations internationales. Il est expert évaluateur en nouvelles formes d'organisation du travail, Fonds national de la recherche scientifique Belgique (FNRS Belgique). Jean-Claude.Roc@uqo.ca

Jean Emmanuel Léon, M.A., détient deux maîtrises, l'une en gestion et l'autre en développement durable, de l'Université de Sherbrooke au Québec et de l'ESCEM de Tours en France. Spécialiste en finance solidaire, il a travaillé au développement organisationnel de réseaux et d'entreprises d'économie sociale en Haïti et en Guinée (Conakry). jeanemmanuel@yahoo.fr

JobPaw✓.COM
Le site de l'emploi et des appels d'offres

